

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2018-106

OBJET

EXERCICE 2019 -
AUTORISATION DE
MANDATEMENT EN
INVESTISSEMENT SANS
INSCRIPTION PREALABLE
DE CREDITS

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- et
- pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et pour garantir, sans attendre le vote du budget 2019, le paiement des sommes dues notamment au titre des études et travaux, il est donc proposé de faire appel à cette procédure dite d'*autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits*.

Rappel des crédits ouverts en 2018

Crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement (chapitres 20, 21, 204, 23 sauf chapitres 16 et 27)	8 087 650,41 €
Quart des crédits ouverts	2 021 912,60 €

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

PROGRAMME	PREVISION 2019	CHAPITRE
Frais d'études et acquisitions de logiciel	50 000,00 €	20
Acquisition de mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services et équipements de la Ville	100 000,00 €	21
Travaux sur divers bâtiments de la Ville	500 000,00 €	23
TOTAL	650 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 39 voix pour et 4 abstentions,

- CONSTATE

et

- DIT

que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 2 021 912,60 € ;

- AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019 les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, correspondant aux montants et affectations présentés dans le tableau ci-dessus ;

- DIT

que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2019.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

